

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 13/12/2022

Délibération n° 2022-117  
Séance du 6 décembre 2022

-----  
Communication relative à la dette  
et aux engagements financiers  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

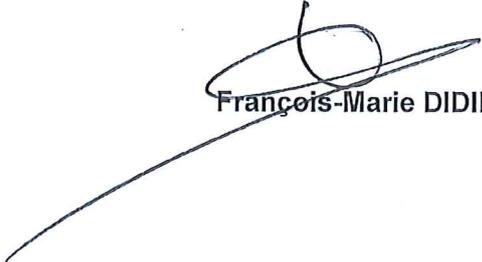
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport en date du 24 novembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui présente la communication relative à la dette et aux engagements financiers,

**Après en avoir délibéré**

**Article unique** : Acte est donné au Président de sa communication relative à la dette et aux engagements financiers du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**